

# CSE : SANTE SECURITE & CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

---

## Formation obligatoire à la charge de l'employeur article L 2315-18

**Public concerné :** membre élu(e) du CSE titulaire ou suppléant(e), (quel que soit l'effectif de l'entreprise).

**Objectifs de formation :** connaître les attributions en matière de santé et sécurité du CSE, comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise et connaître les outils et méthodes de prévention.

### Thématiques abordées :

- Le champ d'action et de compétence du CSE en matière de SSCT
- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs de la santé au travail
- Les missions SSCT du CSE
- Les moyens d'agir du CSE
- L'Information / Consultation du CSE sur les sujets SSCT
- L'évaluation des risques professionnels

**Intervenants :** cabinets spécialisés (SECAFI ou ORSEU)

